

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PC-2775-47-PD1

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement :  
AVIS public est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Gutierrez, assistante greffière pour la Ville de Pointe-Claire, de ce qui suit :

1. Le **1<sup>er</sup> mai 2018**, le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire a adopté, par résolution, un premier projet de règlement PC-2775-47-PD1, modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 pour exclure les salles communes utilitaires du calcul de la hauteur de certains bâtiments multifamiliaux ou mixtes.

RÉSUMÉ

L'objet de cet amendement au règlement PC-2775 est pour exclure du calcul de hauteur des bâtiments les salles communes utilitaires situées sur le toit d'un bâtiment multifamilial ou d'un bâtiment mixte, autre que les habitations multifamiliales de type uni- ou bi familiales contiguës implantées sur un même terrain, mais servant à abriter des activités ou des équipements récréatifs et complémentaire à un aménagement de toit végétalisé, qui est accessible par tous les résidents et les usagers du bâtiment, et dont la superficie n'excède pas 25% de la superficie du toit ou elle est située.

Les dispositions de ce règlement relatives à la hauteur des bâtiments sont sujettes à approbation référendaire.

2. Le **14 août 2018**, à 19h30 ou dès que possible par la suite, le conseil municipal tiendra une deuxième assemblée publique de consultation au sujet de ce projet de règlement dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, sis au 451 boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire.
3. Au cours de cette assemblée, le maire, ou une autre personne désignée par lui à cette fin, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Les dispositions de ce projet de règlement, relatives à la hauteur des bâtiments, sont sujettes à approbation référendaire.
5. Le projet de règlement concerne les zones mixtes et multifamiliales ci-après décrites sommairement :

Zones concernées / Concerned Zones	Zones contiguës / Contiguous zones	Description de la zone ou du groupe de zones concernées	Description of concerned zones or groups of zones
<b>Re47, Re48, Mu1, Mu2</b>	Ra60, Rb10, Rb11, Rb13, C6, C7, Cb4	Au nord de l'autoroute Transcanadienne, à l'est de la limite municipale de Kirkland, au sud de l'avenue Hermitage et à l'ouest du boulevard Saint-Jean	North of Trans-Canada Highway, east of the municipal limit of Kirkland, south of Hermitage Avenue and west of Saint-Jean Boulevard
<b>Re35</b>	C5, Cb7, Cb8	Au nord de l'avenue Holiday, à l'est de la Place de la Triade, au sud de l'autoroute Transcanadienne et à l'ouest de l'avenue Victor-Davis.	North of Holiday Avenue, east of Place de la Triade, south of Trans-Canada Highway and west of Victor-Davis Avenue.
<b>Re31, Re32, Re34, Rf1, Rf2, Rf3, Rf4, Rf5, Rf6</b>	Ra35, Ra37, Ra38, Rc10, Rc11, Rc23, C5, Cb1, Cb6	Au nord de l'avenue Somervale Gardens, à l'est de la limite municipale de Kirkland, au sud de l'ancienne emprise ferroviaire du CN et à l'ouest du boulevard Saint-Jean	North of Somervale Gardens Avenue, east of the municipal limit of Kirkland, south of the old CN train track and west of Saint-Jean Boulevard
<b>Re16</b>	Ra33, Ra34, Ra37, Ra38, Pb7	Au nord de l'avenue Douglassh-Shand, à l'est de l'avenue Pardo, au sud de l'avenue Duke-of-Kent et à l'ouest du boulevard Saint-Jean	North of Douglas-Shand Avenue, east of Pardo Avenue, south of Duke-of-Kent Avenue and west of Saint-Jean Boulevard
<b>Re39</b>	Ra38, Rc23, Rd3, Pb16	Au coin nord-est de l'avenue Winthrop, au sud du boulevard Hymus et à l'ouest de l'avenue Georgia	At the northeast corner of Winthrop Avenue, south of Hymus Boulevard and west of Georgia Avenue
<b>Re38</b>	Rc23	Au coin nord-ouest de l'avenue Vanguard, au sud du boulevard Hymus et à l'est de l'avenue Hilary	At the northwest corner of Vanguard Avenue, south of Hymus Boulevard and east of Hilary Avenue
<b>Re40, Re41, Re43</b>	Ra56, Ra57, Rd3	Au nord de l'avenue Radisson, à l'est de l'avenue Nordic, au sud du boulevard Hymus et à l'ouest de l'avenue Leacock	North of Radisson Avenue, east of Nordic Avenue, south of Hymus Boulevard and west of Leacock Avenue
<b>Re14</b>	Ra30, Rc8, G2	Au nord de l'avenue Donegani, à l'est du terrain de golf de Beaconsfield, au sud de l'avenue Kirkstone et à l'ouest de l'avenue Highgate	North of Donegani Avenue, east of Beaconsfield Golf Course, south of Kirkstone Avenue and west of Highgate Avenue
<b>Re15</b>	Ra31, Ra32, Rc9	Au nord de l'avenue Donegani, à l'est de l'avenue Applebee, au sud de l'avenue Fairwood et à l'ouest de l'avenue Aurora	North of Donegani Avenue, east of Applebee Avenue, south of Fairwood Avenue and west of Aurora Avenue
<b>Re17</b>	C1	De part et d'autre de l'avenue Vermont, à l'ouest de l'avenue Maywood.	On all sides of Vermont Avenue, west of Maywood Avenue.

Zones concernées / Concerned Zones	Zones contiguës / Contiguous zones	Description de la zone ou du groupe de zones concernées	Description of concerned zones or groups of zones
<b>Re18</b>	Rc12	Au nord de l'avenue Drake, à l'est de l'avenue Maywood, au sud de l'avenue Viburnum et à l'ouest du parc Terra-Cotta	North of Drake Avenue, east of Maywood Avenue, south of Viburnum Avenue and west of Terra-Cotta Park
<b>UP4, Re5</b>	Up10, Ra9, Rc2, G1	Au nord de l'avenue de Val Soleil, à l'est du terrain de golf Beaconsfield, au sud de l'autoroute 20 et à l'ouest de l'avenue Devito	North of Val Soleil Avenue, east of Beaconsfield Golf Course, south of Highway 20 and west of Devito Avenue
<b>Re4</b>	Up10, Ra5, Rc2, Rd1	Correspond à la propriété du 117 avenue Cartier (Villa Saint-Louis)	Corresponds to the property at 117 Cartier Avenue (Villa Saint-Louis)
<b>Re7</b>	Ra16, Ra21, Ra23,	Au nord du Lac St-Louis, à l'est de l'avenue Water's Edge, au sud de l'autoroute 20 et à l'ouest de la rampe d'accès à l'autoroute 20 depuis le parc Venture	North of Lake St-Louis, east of Water's Edge Avenue, south of Highway 20 and west of the access ramp to Highway 20 from Venture Park
<b>Re8, Re10, Re11, Re12, Re51, Re52, Re53</b>	Ra25, Ra27, Rc5	Au nord du lac Saint-Louis, à l'est du parc Venture, au sud de l'autoroute 20 et à l'ouest de l'avenue Raynor	North of Lake Saint-Louis, east of Venture Park, south of Highway 20 and west of Raynor Avenue
<b>Re19</b>	Ra43, Rc13	Au nord de l'avenue Donegani, à l'est de l'avenue Saddlewood, au sud de l'avenue Belmont et à l'ouest de l'avenue Coolbreeze	North of Donegani Avenue, east of Saddlewood Avenue, south of Belmont Avenue and west of Coolbreeze Avenue
<b>Re20</b>	Ra25, Ra27	Au nord du lac Saint-Louis, à l'est de l'avenue de l'Église, au sud de l'autoroute 20 et à l'ouest du boulevard des Sources	North of Lake Saint-Louis, east of De l'Église Avenue, south of Highway 20 and west of Sources Boulevard
<b>Re23, Cv7</b>	Ra47, Ra48, Ra49, Rb2, C2	Au nord de l'autoroute 20, à l'est du Parc Valois, au sud des avenues de Mt. Pleasant et Lucerne, et à l'ouest du boulevard des Sources.	North of Highway 20, east of Valois Park, south of Mt. Pleasant and Lucerne avenues and west of Sources Boulevard.
<b>Re24</b>	Ra49, Rc18, Rc19	Au nord de l'avenue Chanteclerc, à l'est du boulevard des Sources, au sud de l'avenue Cornish et à l'ouest de l'avenue Deslauriers	North of Chanteclerc Avenue, east of Sources Boulevard south of Cornish Avenue and west of Deslauriers Avenue
<b>UP1, UP2, UP6, UP7</b>	Up3, UP5, UP8, UP10, Rd1	Au nord du Parc Alexandre Bourgeau, à l'est de l'avenue De Breslay, au sud du terrain de golf Beaconsfield et à l'ouest de l'avenue Victoria	North of Alexandre-Bourgeau Park, east of De Breslay Avenue, south of Beaconsfield Golf Course and west of Victoria Avenue

6. Les illustrations des zones mentionnées au présent avis, ainsi que le projet de règlement PC-2775-47-PD1, peuvent être consultés au bureau du service des affaires juridiques et du greffe, situé à l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, 451 boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire du lundi au jeudi de 8h00 à midi et de 13h à 16h30 et le vendredi, de 8h à midi, à l'exception des jours fériés.

Donné à Pointe-Claire, ce 18<sup>ième</sup> jour de juillet 2018.

Danielle Gutierrez, OMA  
Assistante greffière / Assistant City Clerk

PUBLIC NOTICE

PUBLIC CONSULTATION MEETING  
DRAFT BY-LAW NUMBER PC-2775-47-PD1

To the concerned persons by this draft by-law:

NOTICE is hereby given by the undersigned, Danielle Gutierrez, Assistant City Clerk for the City of Pointe-Claire, as follows:

1. On **May 1<sup>st</sup>, 2018**, the Pointe-Claire City Council adopted by resolution a first draft by-law PC-2775-47-PD1, amending Zoning By-law PC-2775 to exclude communal commodity rooms from the calculation of the height of certain multifamily or mixed-use buildings.

SUMMARY

The purpose of this amendment to By-Law PC-2775 is to exclude from the calculation of the height of a building, communal commodity rooms located on the rooftop of a multifamily or mixed-use building, other than multifamily dwellings in the form of single- or bi-family townhouses on a single landsite, but that may be used to shelter recreational activities or facilities and ancillary to a green roof development which is accessible by all residents and users of the building, and which area does not exceed 25% of the area of the rooftop on which it is located.

Provisions of this by-law related to height of a building are subject to the approval process by way of referendum.

2. On **August 14<sup>th</sup>, 2018**, at 7:30 p.m. or as soon as possible afterwards, the City Council will hold a second public consultation meeting with respect to this draft by-law, in the City Hall Council Chamber located at 451 Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire.
3. During this meeting, the Mayor, or any other person designated by him for this purpose, will explain the draft by-law and hear any person or body wishing to express an opinion.
4. The provisions of this draft by-law, related to the height of a building, are subject to the approval by way of referendum.
5. The draft by-law concerns the mixed-use and multifamily zones here and after summarily described:

Zones concernées / Concerned Zones	Zones contiguës / Contiguous zones	Description de la zone ou du groupe de zones concernées	Description of concerned zones or groups of zones
<b>Re47, Re48, Mu1, Mu2</b>	Ra60, Rb10, Rb11, Rb13, C6, C7, Cb4	Au nord de l'autoroute Transcanadienne, à l'est de la limite municipale de Kirkland, au sud de l'avenue Hermitage et à l'ouest du boulevard Saint-Jean	North of Trans-Canada Highway, east of the municipal limit of Kirkland, south of Hermitage Avenue and west of Saint-Jean Boulevard
<b>Re35</b>	C5, Cb7, Cb8	Au nord de l'avenue Holiday, à l'est de la Place de la Triade, au sud de l'autoroute Transcanadienne et à l'ouest de l'avenue Victor-Davis.	North of Holiday Avenue, east of Place de la Triade, south of Trans-Canada Highway and west of Victor-Davis Avenue.
<b>Re31, Re32, Re34, Rf1, Rf2, Rf3, Rf4, Rf5, Rf6</b>	Ra35, Ra37, Ra38, Rc10, Rc11, Rc23, C5, Cb1, Cb6	Au nord de l'avenue Somervale Gardens, à l'est de la limite municipale de Kirkland, au sud de l'ancienne emprise ferroviaire du CN et à l'ouest du boulevard Saint-Jean	North of Somervale Gardens Avenue, east of the municipal limit of Kirkland, south of the old CN train track and west of Saint-Jean Boulevard
<b>Re16</b>	Ra33, Ra34, Ra37, Ra38, Pb7	Au nord de l'avenue Douglassh-Shand, à l'est de l'avenue Pardo, au sud de l'avenue Duke-of-Kent et à l'ouest du boulevard Saint-Jean	North of Douglas-Shand Avenue, east of Pardo Avenue, south of Duke-of-Kent Avenue and west of Saint-Jean Boulevard
<b>Re39</b>	Ra38, Rc23, Rd3, Pb16	Au coin nord-est de l'avenue Winthrop, au sud du boulevard Hymus et à l'ouest de l'avenue Georgia	At the northeast corner of Winthrop Avenue, south of Hymus Boulevard and west of Georgia Avenue
<b>Re38</b>	Rc23	Au coin nord-ouest de l'avenue Vanguard, au sud du boulevard Hymus et à l'est de l'avenue Hilary	At the northwest corner of Vanguard Avenue, south of Hymus Boulevard and east of Hilary Avenue
<b>Re40, Re41, Re43</b>	Ra56, Ra57, Rd3	Au nord de l'avenue Radisson, à l'est de l'avenue Nordic, au sud du boulevard Hymus et à l'ouest de l'avenue Leacock	North of Radisson Avenue, east of Nordic Avenue, south of Hymus Boulevard and west of Leacock Avenue
<b>Re14</b>	Ra30, Rc8, G2	Au nord de l'avenue Donegani, à l'est du terrain de golf de Beaconsfield, au sud de l'avenue Kirkstone et à l'ouest de l'avenue Highgate	North of Donegani Avenue, east of Beaconsfield Golf Course, south of Kirkstone Avenue and west of Highgate Avenue
<b>Re15</b>	Ra31, Ra32, Rc9	Au nord de l'avenue Donegani, à l'est de l'avenue Applebee, au sud de l'avenue Fairwood et à l'ouest de l'avenue Aurora	North of Donegani Avenue, east of Applebee Avenue, south of Fairwood Avenue and west of Aurora Avenue
<b>Re17</b>	C1	De part et d'autre de l'avenue Vermont, à l'ouest de l'avenue Maywood.	On all sides of Vermont Avenue, west of Maywood Avenue.

Zones concernées / Concerned Zones	Zones contiguës / Contiguous zones	Description de la zone ou du groupe de zones concernées	Description of concerned zones or groups of zones
<b>Re18</b>	Rc12	Au nord de l'avenue Drake, à l'est de l'avenue Maywood, au sud de l'avenue Viburnum et à l'ouest du parc Terra-Cotta	North of Drake Avenue, east of Maywood Avenue, south of Viburnum Avenue and west of Terra-Cotta Park
<b>UP4, Re5</b>	Up10, Ra9, Rc2, G1	Au nord de l'avenue de Val Soleil, à l'est du terrain de golf Beaconsfield, au sud de l'autoroute 20 et à l'ouest de l'avenue Devito	North of Val Soleil Avenue, east of Beaconsfield Golf Course, south of Highway 20 and west of Devito Avenue
<b>Re4</b>	Up10, Ra5, Rc2, Rd1	Correspond à la propriété du 117 avenue Cartier (Villa Saint-Louis)	Corresponds to the property at 117 Cartier Avenue (Villa Saint-Louis)
<b>Re7</b>	Ra16, Ra21, Ra23,	Au nord du Lac St-Louis, à l'est de l'avenue Water's Edge, au sud de l'autoroute 20 et à l'ouest de la rampe d'accès à l'autoroute 20 depuis le parc Venture	North of Lake St-Louis, east of Water's Edge Avenue, south of Highway 20 and west of the access ramp to Highway 20 from Venture Park
<b>Re8, Re10, Re11, Re12, Re51, Re52, Re53</b>	Ra25, Ra27, Rc5	Au nord du lac Saint-Louis, à l'est du parc Venture, au sud de l'autoroute 20 et à l'ouest de l'avenue Raynor	North of Lake Saint-Louis, east of Venture Park, south of Highway 20 and west of Raynor Avenue
<b>Re19</b>	Ra43, Rc13	Au nord de l'avenue Donegani, à l'est de l'avenue Saddlewood, au sud de l'avenue Belmont et à l'ouest de l'avenue Coolbreeze	North of Donegani Avenue, east of Saddlewood Avenue, south of Belmont Avenue and west of Coolbreeze Avenue
<b>Re20</b>	Ra25, Ra27	Au nord du lac Saint-Louis, à l'est de l'avenue de l'Église, au sud de l'autoroute 20 et à l'ouest du boulevard des Sources	North of Lake Saint-Louis, east of De l'Église Avenue, south of Highway 20 and west of Sources Boulevard
<b>Re23, Cv7</b>	Ra47, Ra48, Ra49, Rb2, C2	Au nord de l'autoroute 20, à l'est du Parc Valois, au sud des avenues de Mt. Pleasant et Lucerne, et à l'ouest du boulevard des Sources.	North of Highway 20, east of Valois Park, south of Mt. Pleasant and Lucerne avenues and west of Sources Boulevard.
<b>Re24</b>	Ra49, Rc18, Rc19	Au nord de l'avenue Chanteclerc, à l'est du boulevard des Sources, au sud de l'avenue Cornish et à l'ouest de l'avenue Deslauriers	North of Chanteclerc Avenue, east of Sources Boulevard south of Cornish Avenue and west of Deslauriers Avenue
<b>UP1, UP2, UP6, UP7</b>	Up3, UP5, UP8, UP10, Rd1	Au nord du Parc Alexandre Bourgeau, à l'est de l'avenue De Breslay, au sud du terrain de golf Beaconsfield et à l'ouest de l'avenue Victoria	North of Alexandre-Bourgeau Park, east of De Breslay Avenue, south of Beaconsfield Golf Course and west of Victoria Avenue

6. Sketches illustrating all zones mentioned above as well as the draft by-law PC-2775-47-PD1, may be consulted at the office of the Legal Affairs and City Clerk Department, located at Pointe-Claire City Hall, 451 St-Jean Boulevard, from Monday to Thursday from 8:00 am until noon and from 1:00 p.m. until 4:30 p.m. and on Fridays, from 8:00 am until noon, with the exception of holidays

Given in Pointe-Claire, this 18<sup>th</sup> day of July 2018.

Danielle Gutierrez, OMA  
Assistante greffière / Assistant City Clerk